

ANNONCES PAYABLES COMPTANT

Annonces, la ligne . . . . .	0 <sup>r</sup> 20
Au-dessous de 3 lignes . . .	1 50
Réclames, la ligne . . . . .	2 30

Les offres et les réclames comptent pour le nombre de lignes qu'elles occupent.

# L'ÉCHO

ABONNEMENTS PAYABLES D'AVANCE

Aube et Départements limitrophes . . . . .	un an 10 <sup>r</sup> »	6 mois 6 »
Le reste de la France, un an 12 »	6 mois 7 »	

## De l'Arrondissement de Bar-sur-Aube

### JOURNAL POLITIQUE & AGRICOLE

Paraissant le Jeudi et le Dimanche

Administrateur :  
M. BAILLARD, rue Armand  
à Bar-sur-Aube.

Les abonnements  
ne cessent qu'en avisant  
ou en refusant le journal.

qu'on nous promet. Il faut savoir va-

ri-  
Notre marche en avant a été arrêté  
par la saison des pluies; plus que de

fait monté ce vapeur. Ce n'était autre  
que la France. Soliman est le maître

pour plaisir à Guillaume II.

Nouvelle année de

# POLICE CORRECTIONNELLE

DE BAR-SUR-AUBE

*Audience du 6 août 1898*

— Clément Henri-Alexandre, âgé de 39 ans, né à Montévilliers (Seine Inférieure), demeurant à Baroville, a vendu par devant notaire, au sieur Combaz Barthélemy, marchand d'étoffes ambulant, demeurant à Fontaine, des vignes qu'il possédait au territoire de Baroville. En mai, juin et juillet derniers, Combaz s'est aperçu que de nombreux paquets avaient été soustraits — 3,000 environ — ce qui lui causait un préjudice de 45 francs. Informations prises, Combaz apprit la certitude que le voleur n'était autre que Clément, qui en avait vendu huit bottes à un habitant de Baroville. Un témoin entendu à l'audience a opposé un démenti formel aux dénégations du prévenu qui, pour ce délit de vol, a été condamné à 25 francs d'amende.

— Le 24 octobre 1896, un nommé Gaget Philibert-Antoine, âgé de 46 ans, rentier, né et demeurant à Pont-Saint-Maxence (Oise), a été condamné par défaut à 15 jours de prison, pour avoir injurié, à la gare de Bar-sur-Aube, un sieur Rapin Jean, garde-frein à la compagnie de l'Est, en résidence à Paris, qui lui demandait à vérifier son billet. Gaget a formé opposition à ce jugement, et devant le tribunal il a tout avoué, disant qu'il avait obéi à un mouvement d'impatience, qu'il était fatigué. Sa peine de 15 jours de prison a été convertie en 50 francs d'amende.

— Bitter Pierre, dit Victor, âgé de 50 ans,